

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 05 juillet 2022

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 02/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 6

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 7

Contre: 0

Présents non votants:

Représentés: Gilles MUSTIELES par Evelyne RAGONNAUD

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Evelyne RAGONNAUD

Objet: TARIF BRANCHEMENT EAU ET CHANGEMENT DE COMPTEUR - 2022_JUILLET_44

Tout récemment, la commune a dû changer un compteur d'eau, suite à une fuite.

Monsieur le maire soumet au Conseil Municipal la facture de la Société CEDEO.

Il s'avère que le tarif d'un compteur est passé de 48.25 euros à 111.80 euros et qu'il y a bien lieu de revoir le tarif de la fourniture du compteur voté le 5 octobre 2002.

par ailleurs, il y a également lieu de revoir le tarif du branchement en eau.

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- autorise le maire à fixer le tarif d'un remplacement de compteur d'eau à 200 euros

- autorise le maire à fixer le tarif d'un branchement en eau à 200 euros

- autorise le maire à fixer les frais de branchement de compteur forfaitairement à 100 euros

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

Le Maire,
Baptiste TEYSSIER.